



Le 19 mai

Aurélie DEBAUGE

Madame la Directrice des Ressources Humaines SANEF

30 boulevard Gallieni

92442 Issy-les-Moulineaux Cedex

**Objet : Demande de réouverture du dialogue social Sanef**

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Nous ne pouvons qu'unaniment nous rejoindre sur le fait que la gestion de la crise actuelle ainsi que la santé des collègues doivent être la préoccupation première de chacun. Mais il est maintenant impératif pour Sanef et ses salariés de retrouver un fonctionnement normal.

En ce qui concerne le planning social, vous savez que nous accusons un fort retard dans les discussions pénalisant fortement le dialogue social au sein de Sanef :

- par la non-définition, par accord collectif, des règles de base de fonctionnement encadrant le dialogue social au sein de notre entreprise : en effet, suite à la non-signature d'un accord sur le droit syndical l'année dernière avec les organisations syndicales représentatives des précédents mandats auxquels nous n'appartenions pas, nous fonctionnons actuellement sur des règles 'temporaires', basées, pour la quasi-totalité, sur les règles par défaut du code du travail.
- par le contexte inédit du Covid-19 durant lequel vous avez indiqué l'impossibilité de mener des négociations par visioconférence.

Cette situation est source d'énormes inquiétudes pour la CFDT Sanef ! Pour l'intérêt de tous, des collègues et donc de la Direction, cette situation n'est plus tenable.

Première organisation syndicale représentative depuis les dernières élections professionnelles (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020) alors même que nous n'étions pas représentatifs lors du précédent mandat, nous vous rappelons que nous avons pris nos responsabilités en début d'année en acceptant la charge des postes les plus importants dans les instances : secrétaire du comité social et économique unique de Sanef et le rôle de rapporteur de l'unique Commission 'temporaire' Santé Sécurité et Conditions de travail de l'entreprise.

Par ce courrier, nous tenons à vous présenter nos constats source d'inquiétudes et nécessitant une alerte face à une situation qui ne devait, en début d'année, qu'être temporaire (2 ou 3 mois), temps qui était nécessaire pour établir un accord droit syndical avec les organisations syndicales représentatives actuelles :

1. A ce jour, cette négociation sur le droit syndical à la base de tout n'a toujours pas pu être menée sans indication de nouvelles dates pour celle-ci dans les prochains mois.
2. Pour la santé et la sécurité de nos collègues, l'unique CSSCT temporaire existante de quatre membres pour 1 700 salariés ne peut clairement pas prendre en charge, par

délégation du CSE, l'analyse des risques professionnels. Ses moyens ne sont pas en adéquation avec les enjeux. La mise en place de quatre CSSCT, comme prévu dans le projet soumis et validé par la Direccte, devient indispensable ainsi que les moyens à octroyer à ces CSSCT, autant de sujets encore liés à l'accord droit syndical. A noter que nous déplorons également le manque d'intégration de la CSSCT dans les travaux menés par la direction comme les rédactions de la DUERP ou les travaux sur le confinement et le déconfinement. Pour finir, cette situation temporaire pour ces quatre élus, qui ont acceptés de remplir temporairement ces fonctions dans le cadre de la CSSCT, avaient pour feuille de route de jouer ce rôle pour 2 mois. Ce délai largement dépassé, la pression sur ces quatre membres, dans un contexte que nul ne pouvait imaginer lors de leurs désignations, n'est actuellement pas supportable. Il faut y mettre fin !

3. Bien d'autres sujets comme des règles de fonctionnement du CSE ou la non mise en place de certaines commissions en lien avec les activités sociales et culturelles perturbent fortement le fonctionnement de cette instance. Membres du bureau du CSE, nous sommes en première ligne pour évaluer l'impact de l'absence de cet accord droit syndical et dans la continuité du règlement intérieur.

Cette situation n'est plus acceptable. Nous vous demandons, madame la Directrice des Ressources Humaines, de programmer la négociation sur le droit syndical sans plus attendre car c'est la seule solution pour que nous puissions travailler dans un cadre plus serein. Il en va de la santé physique et psychologique de plusieurs d'entre nous et du bon fonctionnement du CSE et de ses commissions au service des salariés de l'entreprise.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice des Ressource Humaines, l'expression de nos sincères salutations.

Catherine LEFEBVRE  
Déléguée Syndicale CFDT Sanef



Lionel EDELIN  
Délégué Syndical CFDT Sanef



Thierry THEVENIN  
Délégué Syndical CFDT Sanef

